



Molondin, le 7 novembre 2017

Préavis n° 05/17

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE MOLONDIN

Concernant

Le budget pour l'année 2018

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 6 novembre 2017, la Municipalité a élaboré et adopté le projet de budget pour l'année 2018.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission de gestion pour étude et rapport.

Caractéristiques du budget 2018

Le détail des charges et produits se trouve sur le document annexé. Ce budget prévoit une perte de CHF 11'586.00 avec CHF 1'044'249.00 de charges et CHF 1'032'663.00 de produits.

La Municipalité a établi ce budget le plus exactement possible par rapport aux données en sa possession pour l'année 2018, bien que n'étant pas à l'abri d'imprévus.

Les détails de ce budget vous seront commentés par Madame Méry-Jane Cosendai.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MOLONDIN

Sur proposition de la Municipalité,

Entendu le rapport de la Commission de gestion,

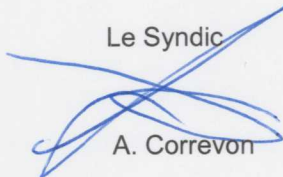
Et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget 2018 présentant une perte de CHF 11'586.00 avec un total de produits de CHF 1'032'663.00 et un total de charges de CHF 1'044'249.00 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

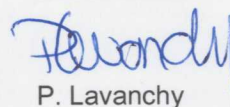
Le Syndic



A. Correvon



La Secrétaire



P. Lavanchy

Annexe : Budget pour l'année 2018

Déléguée de la Municipalité : Madame Mila Dhaisne